

Entrants dans le métier
2023-2024

Adhérez et profitez dès à présent :

- d'informations, de conseils et d'accompagnement dans les moments clés de votre parcours professionnel ;
de notre appui, aide, soutien grâce à nos équipes de proximité ;
de nos infos utiles en temps réel (infolettres) et de nos publications à votre domicile ;
de votre espace adhérent personnalisé sur notre site ;
de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur https://lien.se-uns.org/adh

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage :
Prénom :
Nom de naissance :
Née le :
Adresse personnelle :
Portable : Téléphone :
Adresse mél personnelle :
Département de rattachement :
Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

JE SUIS Étudiant-e AED en prépro je paye 30€ soit 10,20€ après crédit d'impôt de 66 %
Ma discipline 2d degré :

JE SUIS Stagiaire je paye 30€ soit 10,20€ après crédit d'impôt de 66 %
PE Certifiée CPE PLP PEPS Agrégée PsyEN (option ...)
Ma discipline 2d degré :

Montant de la cotisation : 30€

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés automatiques (*) Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa

La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre revue pour un montant total de 36 € annuel

Date : Signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Education et de l'Unsa qui peuvent utiliser certaines données personnelles confiées au SE-Unsa (nom, prénom, adresse...) à des fins d'information. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dpo@se-uns.org

À retourner à :

Syndicat des enseignants de l'UNSA
15 rue Albert Morlon
58000 Nevers

ou 58@se-uns.org



Abonnez-vous
à notre lettre en ligne nationale
sur se-unsa.org
rubrique *Abonnement/Lettre du SE-Unsa*

Instructions pour le prélèvement fractionné^(*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paielement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs^(*) du mandat, joindre un RIB ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débitteur

Vos Nom Prénom^(*) :

Votre Adresse^(*) :

.....

Code postal^(*) :

Ville^(*) :

Pays^(*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN^(*) :

BIC^(*) :

Le^(*) :

Signature^(*) :

À^(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.